



Wage Gap Action Plan Scholarship

Guidelines

What are these scholarships?

The Scholarship Program is part of the Wage Gap Action Plan of the Province of New Brunswick.

The Scholarship Program is intended to encourage women and men, entering their first year at a New Brunswick Community College, to seek a non-traditional career where participation to date by women and men in these fields has been limited.

Scholarships of equal value up to a maximum of \$2,600 will be awarded, up to \$ 150,000 total per year. The recipients of this scholarship can only receive the scholarship once.

The scholarships are awarded regardless if applicants have received other financial assistance, and the beneficiaries will receive them as financial credit payable toward their tuition fee at the attending campus.

You are eligible if :

- You are continuing your education and/or re-entering the school system as a mature student.
- You answer to the following questions on a separate page either typewritten or written clearly in black or blue ink:
 - Explain why you have chosen to study in your program choice and describe your future plans for your career.
 - What were the motivating factor(s) that helped to make your decision?
 - Explain in your own words what a non-traditional program/career means to you and how it will help address the wage gap in New Brunswick.
 - Explain how this scholarship will help you financially.
- You have been accepted or wait listed into an eligible program of study listed hereafter.

Wage Gap
Reduction
Initiative

Bourses d'études du Plan d'action sur l'écart salarial

Lignes directrices

Ce que sont ces bourses d'études?

Ce programme de bourse d'études fait partie du Plan d'action sur l'écart salarial de la Province du Nouveau-Brunswick.

Le programme a pour but d'encourager les femmes et les hommes, s'inscrivant à leur première année au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, à faire carrière dans les domaines non-traditionnel où jusqu'à maintenant ils sont très peu présents.

Des bourses d'études d'une valeur maximale jusqu'à 2 600 \$ seront accordées jusqu'à concurrence d'un total de 150 000 \$ par année. Les récipiendaires ne sont admissibles à recevoir cette bourse qu'une seule fois.

Les bourses d'études sont accordées indépendamment de toute autre aide financière que peuvent obtenir les candidats ou candidates, et les bénéficiaires les verront attribuées sous forme de crédits financiers payables envers leurs droits de scolarité au campus où ils/elles seront admis(es).

Vous êtes admissible si :

- Vous poursuivez ou que vous reprenez vos études.
- Vous répondez aux questions suivantes sur une feuille séparée (réponses dactylographiées ou écrites lisiblement à l'encre bleue ou noire) :
 - Expliquez la raison d'avoir choisi d'étudier dans ce programme et décrivez vos plans futurs pour votre carrière.
 - Quels ont été les facteurs qui vous ont motivé et influencé votre décision d'étudier dans ce programme?
 - En vos propres mots, veuillez expliquer ce que veut dire pour vous un programme/carrière non traditionnel et dites comment celui-ci peut aider à réduire l'écart salarial au Nouveau-Brunswick.
 - Expliquez comment cette bourse d'études vous aidera financièrement.
- Vous êtes admis(e) ou sur une liste d'attente dans un programme d'études menant à une carrière dans les secteurs visés figurant dans la liste ci-après.

Initiative de
réduction de
l'écart salarial



Wage Gap Action Plan Scholarship

Bourses d'études du Plan d'action sur l'écart salarial

Guidelines

Lignes directrices

Selection Criteria

Acceptance or wait listed into a designated program (see list) and an essay on your career interest (see above questions).

Critères de sélection

Être accepté(e) ou sur une liste d'attente dans un programme désigné (voir liste), et un exposé de vos intérêts professionnels (selon les questions ci-avant).

When Should You Apply?

Applications must be submitted to Department of Post-Secondary Education, Training and Labour **no later than May 31** of each year for **fall sessions** and **November 30** for **winter sessions**.

Date limite de présentation des demandes

Les candidatures doivent être soumises au Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail **au plus tard le 31 mai** pour la **session d'automne** et le **30 novembre** pour la **session d'hiver**.

To Apply for the Scholarship

Applicants can apply for the scholarship by visiting www.nbcc.ca.

Comment appliquer pour cette bourse

Les demandeurs peuvent appliquer pour cette bourse en visitant www.ccnb.nb.ca.

Evaluation of Applications

Each applicant will be evaluated on the basis of his/her demonstrated interest in a non-traditional career.

Évaluation des candidatures

Chaque candidature sera évaluée en fonction de l'intérêt manifesté pour une carrière non traditionnelle.

Successful applicants will be notified no later than June 15 for fall sessions or December 15 for winter sessions by the New Brunswick Community College, Quality and Shared Services.

Les boursiers et boursières seront avisés au plus tard le 15 juin pour les sessions d'automne et le 15 décembre pour les sessions d'hiver par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Qualité et Services partagés.

Promotion

The recipients authorize the New Brunswick Community College and the Province of New Brunswick to publish their names and/or photos, in order to promote this scholarship.

Promotion

Les récipiendaires permettent au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et à la Province du Nouveau-Brunswick de publier leurs noms et/ou photos, afin de promouvoir la Bourse d'études.

For more information on the Wage Gap Reduction Initiative, visit: www.gnb.ca key word: Wage Gap.

Pour plus d'information sur l'initiative de réduction de l'écart salarial, visiter www.gnb.ca mot clé : l'écart salarial.